

PROCES VERBAL DE RECENSEMENT ET DEPOUILLEMENT DES VOTES

ELECTION DES 2 REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Le présent procès-verbal comprend 3 feuillets, celui-ci compris

BUREAU DE VOTE DE L'ONCFS

en vue de la désignation des représentants du personnel au scrutin indiqué plus haut

Scrutin du 26 juin 2013

I - COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

Représentants de l'administration

M. HEMMER Daniel : Président du bureau

Mme d'ANCHALD Carole : Secrétaire du bureau

Délégués des listes en présence

CGT ONCFS : M. Bertrand TROLLIET

EFA-CGC : M. Gérard RUVEN

UNSA ECOLOGIE : M. Eric GOURDIN

SNE-FSU : M. Jean-Marc MARSOLLIER :

II – Recensement

Commencé à : 14 H Terminé à : 16 H

1) Total nombre d'électeurs inscrits

1 765

- directement : 33
- par correspondance : 1 732

2) Total nombre d'électeurs ayant voté :

1277

- directement : 22
- par correspondance : 1 255

Nombre d'enveloppes non valables :

4

.../...

III – DEPOUILLEMENT

Commencé à : 16 H 15

Terminé à : 18 H 00

4) Total nombre de bulletins blancs et enveloppes vides :

61

5) Total nombre de bulletins nuls :

26

6) Total nombre de suffrages valablement exprimés :

1186

(Nombre de votants recensés moins totaux des non-valables, blancs et nuls)

IV REPARTITION DES VOTES PAR LISTE :

Liste CGT ONCFS	:	118	Voix
Liste EFA -CGC	:	193	Voix
Liste SNE- FSU	:	489	Voix
Liste UNSA ECOLOGIE	:	386	Voix

V ATTRIBUTION DES SIEGES DE REPRESENTANTS TITULAIRES A CHAQUE LISTE :

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{suffrages valablement exprimés}}{2} = \frac{1186}{2} = 593$$

- 1^{er} tour : La division du nombre de voix obtenues par chaque liste par le quotient électoral ne permet d'attribuer de siège.
- 2^{ème} tour : La règle de la plus forte moyenne permet d'attribuer

Liste SNE- FSU	:	1	siège
-----------------------	----------	----------	--------------

- 3^{ème} tour : La règle de la plus forte moyenne permet d'attribuer

Liste UNSA-ECOLOGIE	:	1	siège
----------------------------	----------	----------	--------------

.../...

VI - DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Sont proclamés élus en qualité de représentants des personnels, titulaires et suppléants, pour siéger au Conseil d'administration de l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage :

TITULAIRES :

- **Dominique MELLETON** **SNE FSU**
- **Eric GOURDIN** **UNSA ECOLOGIE**

SUPPLEANTS :

- **Jérôme CABELGUEN** **SNE FSU**
- **Yannick JAOUEN** **UNSA ECOLOGIE**

VII - Observations (s'il y a lieu)

Fait en 5 exemplaires à Paris, le 26 juin 2013

Noms et signatures des membres du bureau de vote.

- Représentants de l'administration :

Le Président
Daniel HEMMER

Le Secrétaire
Carole d'ANCHALD

- Représentants de listes en présence :

CGT-ONCFS
Bertrand TROLLIET

EFA-CGC
Gérard RUVEN

SNE-FSU
Jean-marc MARSOLLIER

UNSA ECOLOGIE
Eric GOURDIN